



## LA RESTAURATION : MODALITES PRATIQUES

**Le bureau de gestion de la restauration  
est ouvert le matin de 9 h 30 à 12 h 30.**

**La carte de restauration** (la carte Région lycéen – cf. démarches auprès de la Région) :

- Elle sert pour la cafeteria et le self et doit être suffisamment approvisionnée pour y accéder.
- Tout souci de carte est à résoudre au plus vite, exclusivement auprès du bureau de gestion de la restauration.
- Les versements sont à effectuer via le site internet du lycée à l'aide des identifiants fournis à la rentrée ou sur demande à [resto.internat.lamour@gmail.com](mailto:resto.internat.lamour@gmail.com), et ce, avant minuit la veille du repas. Une boîte aux chèques est également à disposition (inscrire au dos du chèque nom, prénom et classe) et située à l'intérieur de la cafeteria. Les éventuels versements en espèces, à remettre exclusivement au bureau de gestion de la restauration, sont d'un minimum de 50 €.
- Les paiements ne peuvent en aucun cas se faire au sein du self ou de la cafeteria.
- En cas de besoin, une carte de restauration temporaire est prêtée gracieusement et doit être restituée. Le remboursement de la carte pourra être exigé en cas de perte ou de détérioration.

**Le self** : L'accès est possible de 11h15 à 13h, sous réserve d'avoir réservé son repas, soit par internet avant minuit la veille, soit aux bornes avant 10h30 le jour même. Le prix du repas est débité dès 10h30 le jour du repas réservé.

Il est possible de gérer à l'avance ses réservations sur la plateforme de paiement par internet ou aux bornes de réservation situées dans la cafeteria et à l'étage entre la salle des professeurs et la salle des commensaux.

A noter que la réservation n'est possible que si la carte est suffisamment approvisionnée (4,10 € pour les élèves).

Pour permettre à chacun d'avoir le temps d'effectuer ses réservations au cours de la première semaine de la rentrée, l'obligation de réserver ne prendra effet qu'à partir du 11 septembre.

Les bornes de réservation, la borne de contrôle dans le sas d'entrée au pied de l'escalier du self et les distributeurs de plateaux au niveau des rampes de self doivent être manipulés en autonomie et **avec toute la douceur requise**. En cas de détérioration, leur remplacement sera facturé aux responsables financiers du ou des jeunes concernés.

**La cafeteria** : L'accès est libre de 7h30 à 8h15, de 8h45 à 9h15, de 9h45 à 10h15, de 10h45 à 13h, de 13h45 à 14h15, de 14h45 à 15h15 et de 15h45 à 16h15. Les préparations maison et les produits ont tous été sélectionnés pour leur qualité d'ingrédients et sont proposés à tous les prix, avec notamment une gamme de produits bio.

Elle est spécialement adaptée si l'on dispose de peu de temps pour déjeuner ou si la carte n'est pas suffisamment approvisionnée pour passer au self ou encore lorsque le repas au self n'aura pas été retenu avant 10h30.

**Le fonds social du lycée** : En cas de difficulté financière, même ponctuelle, il ne faut pas hésiter à s'adresser au service de vie scolaire, qui saura apporter la réponse adaptée. La procédure est simple et confidentielle.